

Flash info des magistrats de la jeunesse

Mars 2025

A vos agendas !



18èmes Assises nationales de la protection de l'enfance

La prochaine édition des Assises nationales de la protection de l'enfance se déroulera les **19 et 20 juin 2025** au **Grand Rex**, à Paris.

Cette édition portera sur les liens d'attachement en protection de l'enfance, l'évènement s'intitulant : « **Liens d'attachement : la sécurité affective à tout prix** ».

Cet évènement phare de la protection de l'enfance réunit chaque année les professionnels de la protection de l'enfance, au sens large, dans toutes ses composantes, autour de séances plénières et d'ateliers thématiques. La participation à ces deux journées est donc l'occasion pour les professionnels

de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes avec d'autres acteurs de l'enfance.

Cette année encore, la DPJJ a activement œuvré afin de donner une place à l'autorité judiciaire aux côtés des autres acteurs du secteur. Aussi, dans chaque atelier sera présent un grand témoin magistrat, qui pourra apporter son expertise sur les thématiques abordées et répondre aux questions du public.

Tous les détails de l'évènement, et notamment le [programme détaillé](#), sont disponibles sur le site internet des Assises.

[En savoir plus](#)

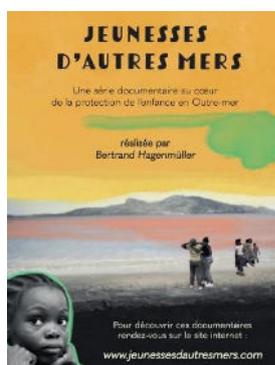
Actualités



Feuille de route interministérielle Santé des personnes placées sous main de justice 2024-2028

Cette deuxième feuille de route de la stratégie santé des personnes sous main de justice, élaborée en interministériel, marque l'engagement de chacune des directions Santé/Justice à prendre en compte la santé de ces publics. Elle vient réaffirmer et formaliser des actions de santé déclinées auprès de tous les jeunes suivis par la PJJ, quelles que soient les modalités de prise en charge : milieu ouvert, insertion, placement et détention.

[En savoir plus](#)



Jeunesses d'Autres Mers, un projet qui donne la parole à ceux qui font vivre la protection de l'enfance au quotidien en Outre-mer

Jeunesses d'Autres Mers est une série documentaire sur la protection de l'enfance en Outre-mer. Grâce à une trentaine de courts-métrages, ce projet met en lumière le vécu des jeunes, des familles et des professionnels. Une immersion nécessaire pour mieux penser et agir ensemble au service des droits des enfants !

Ces documentaires, réalisés par le sociologue **Bertrand Hagenmüller**, permettent la valorisation d'initiatives et de bonnes pratiques d'un territoire ultramarin à l'autre, mais aussi auprès de l'ensemble des professionnels et du grand public. Au-delà de leur

aspect documentaire, ces courts-métrages peuvent ainsi servir de supports de formation.

Ce projet est soutenu par de nombreux partenaires, institutionnels et associatifs, au sein desquels la DPJJ occupe une place centrale.

Les capsules vidéo sont toutes accessibles en ligne sur le site de [Jeunes d'Autres Mers](#).

Focus : le court-métrage « [Juge d'autres mers](#) » est une immersion auprès de Naïs, juge des enfants, sa greffière et la substitut du procureur, toutes trois engagées dans des « audiences foraines ». Dans le village amérindien de Camopi situé à plus de 9 heures de route de Cayenne (dont quatre en pirogue), dans celui de Saint-Georges à la frontière brésilienne, elles assurent une justice de proximité afin de protéger les enfants les plus vulnérables. Mais, entre faire appliquer la loi française et prendre en considération la culture et les traditions de peuples longtemps colonisés et méprisés, les dilemmes éthiques sont nombreux et souvent difficiles à résoudre.

[En savoir plus](#)



Lutte contre la TEH : l'action de l'association Koutcha

La DPJJ est partenaire de l'association Koutcha depuis 2021. Créée en 2013 par trois professionnels (sociologue, psychologue et éducateur), l'association Koutcha s'intéresse au phénomène de la traite des êtres humains (TEH). Cette association a pour objet la protection des victimes de TEH. Elle mène une veille permanente et développe des actions de sensibilisation et de formation, ainsi que d'accompagnement des victimes par une intervention pluridisciplinaire en France et à l'international.

L'association Koutcha a développé son projet associatif en s'appuyant sur trois axes directeurs :

- La sensibilisation des acteurs à la problématique de la traite des êtres humains
- La constitution d'un réseau d'acteurs et de structures, le « Réseau Satouk » visant à l'orientation des jeunes victimes dans des dispositifs d'hébergement adaptés à leur problématique

- La création, en 2021, du centre expérimental Koutcha, structure de placement, visant à la protection des mineurs victimes de TEH, dans un lieu confidentiel.

Suite à la détection et au repérage d'un mineur victime de TEH (par l'ASE, la PJJ, les associations, la police, le parquet, etc.), l'association Koutcha peut être sollicitée pour intervenir en appui auprès des professionnels. Cette prise de contact permet de recueillir les premiers éléments d'information afin d'orienter au mieux le jeune ou la jeune concerné pour une prise en charge adaptée.

[En savoir plus](#)



DIR PJJ Sud-Ouest : Une nouvelle offre de placement en alternative à la détention des mineurs

Le COPIL d'ouverture du Centre éducatif fermé (CEF) de Rochefort s'est tenu le 4 mars dernier en présence de la Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et de nombreux acteurs et partenaires de la direction interrégionale Sud-Ouest.

Ce nouvel établissement accueillera les premiers mineurs dès le mois d'avril. Situé sur le territoire Poitou-Charentes, il est le 5^{ème} établissement du programme cadre gouvernemental à voir le jour depuis 2022.

Le CEF de Rochefort vient renforcer significativement l'offre de placement en alternative à la détention sur ce territoire avec un total de 118 places sur le ressort de la DIR SO. Ce CEF « nouvelle génération » répond à l'ensemble des critères bâtimentaires, géographiques et pédagogiques définis par la DPJJ au soutien d'une prise en charge de qualité. Il prévoit notamment des conditions favorables à l'accueil des familles avec la mise à disposition d'un espace d'accueil temporaire, des espaces spécifiques dédiés à chaque moment de la journée en fonction des activités des mineurs, ainsi que des chambres claires et spacieuses garantissant la sécurité et l'intimité des mineurs. Situé au sein de la ville de Rochefort, centre urbain de premier plan de la façade atlantique, l'établissement pourra en outre s'appuyer sur les partenariats nombreux en faveur de l'insertion des jeunes.

Enfin, dans l'attente de l'accueil des premiers adolescents, un projet d'établissement novateur et ambitieux, au bénéfice de l'individualisation de la prise en charge et de la continuité du parcours, a pu être travaillé et élaboré par l'équipe

pluridisciplinaire constituée, avec à sa tête, Madame Delphine BONNAUD, directrice de service.

[En savoir plus](#)

La [DT Poitou-Charentes](#) répond à vos questions au
05.47.79.82.50



La simplification du traitement des demandes de placement dans d'autres pays européens (règlement Bruxelles II ter)

La DPJJ est l'autorité centrale dans le cadre des placements transfrontières de mineurs, en vertu de l'article 82 du règlement (UE) n°2019/1111 du Conseil du 25 juin 2019 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en de matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (refonte) dit Bruxelles II ter. Dans ce cadre, elle peut être saisie par toute juridiction ou conseil départemental envisageant le placement d'un mineur à l'étranger, que ce placement ait lieu auprès d'un membre de sa famille, d'un tiers ou au sein d'une structure collective.

La section des affaires européennes et internationales (SAEI), en tant qu'autorité centrale française, consulte l'autorité centrale de l'Etat dans lequel le placement de l'enfant est envisagé sur les modalités de mise en œuvre du placement afin d'obtenir son approbation. La procédure d'approbation nécessite la transmission d'informations relatives au mineur et de divers documents justificatifs.

Afin de simplifier et de rendre plus rapide l'instruction des demandes, la DPJJ a créé un [formulaire](#) à compléter par tout interlocuteur souhaitant obtenir des informations et/ou envisageant la mise en œuvre d'un placement au sein de l'Union européenne.

La [SAEI](#) est par ailleurs à votre disposition pour répondre à toute question relative aux placements transfrontières.



Améliorer l'accompagnement des mineurs vers la reconnaissance de leur statut de victime : signature d'un accord de collaboration avec la CIVISE

Un quart des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel révèlent au cours de leur prise en charge avoir été victimes de violences sexuelles. Reconnaître le double statut de victime et d'auteur fait donc partie des enjeux fondamentaux du travail éducatif que mène la protection judiciaire de la jeunesse auprès de ces mineurs.

C'est pourquoi DPJJ a décidé de soutenir une recherche menée par la CIVISE sur la perception de leur prise en charge, par des adolescents victimes de violences sexuelles. Cette recherche s'appuiera sur le recueil de témoignages de ces mineurs sur leur parcours de prise en charge, afin d'identifier les marges de progression, d'amélioration dans leur accompagnement par les professionnels.

Un projet qui s'inscrit résolument dans l'engagement de la DPJJ dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants et dans le renforcement des professionnels de la PJJ dans la prise en charge éducative des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel.



Evaluation de la mise à disposition de professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse au sein des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

Dans le contexte de la levée progressive des restrictions imposées par l'épidémie de Covid-19 et de la reprise de l'activité des juridictions, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a décidé d'apporter son soutien aux conseils départementaux en proposant, à titre expérimental, la participation à la CRIP d'un professionnel de la PJJ, à raison d'une journée par semaine. Des notes successives sont venues définir et préciser les objectifs opérationnels que s'est fixée la DPJJ.

Après un premier bilan réalisé par le service des études, de la recherche et des évaluations en juin 2021, cette évaluation a permis de s'interroger, avec davantage de recul, sur l'opportunité et la plus-value à pérenniser voire généraliser ce dispositif.

Elle confirme l'intérêt de ce dispositif et met en évidence la nécessité de faire évoluer les objectifs initialement fixés, tout en

laissant une marge de manœuvre aux territoires dans la définition des modalités de mise en œuvre.

[En savoir plus](#)

Evènements passés



Donner la parole aux premiers concernés : retour en vidéo sur les RTPE de 2023 à Toulon

Un [travail documentaire](#) a été mené à partir des 8èmes Rencontres territoriales de la protection de l'enfance (RTPE) qui se sont tenues à Toulon les 13 et 14 décembre 2023.

Pour mémoire, cet évènement avait donné pour la première fois la parole aux premiers concernés, à travers des thématiques de travail construites autour de leurs réflexions, de leurs besoins, de leurs ressentis.

Ce travail documentaire vise à faire entendre la voix d'anciens jeunes de la protection de l'enfance afin de transformer les pratiques professionnelles.

Désormais, l'objectif est que cette démarche donne une impulsion pour accorder une place plus concrète à la parole des jeunes, premiers concernés par leur prise en charge, dans les travaux des professionnels en protection de l'enfance.

[En savoir plus](#)



Retour sur la première édition des Rencontres annuelles mineurs non accompagnés

Le 6 février 2025, la directrice de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Caroline NISAND, a ouvert la première édition des Rencontres Annuelles Mineurs Non accompagnés, qui s'est tenue au centre des congrès de la Villette. Cet évènement a réuni près de 300 acteurs impliqués dans l'accompagnement de ces mineurs des plus vulnérables.

Cette journée d'échanges avait pour ambition de traiter à la fois des **questions civiles et pénales** relatives aux problématiques rencontrées par les MNA et de réfléchir ensemble aux réponses adaptées à leurs besoins. La matinée était consacrée aux MNA confiés au titre de la protection de l'enfance avec un focus sur

les enjeux du passage à la majorité. Les débats de l'après-midi étaient, quant à eux, dédiés à la traite des êtres humains et plus particulièrement, la contrainte à commettre des délits. Ce séminaire a mis en exergue toute l'importance de la collaboration et la complémentarité partenariale.

[En savoir plus](#)

Direction de publication : Caroline NISAND

Contact : dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr

[Rendez-vous sur l'intranet](#)